



Le “ double discours ” des pouvoirs publics français sur l'accueil des étudiants étrangers : une si vieille histoire

Vincent Geisser

► To cite this version:

Vincent Geisser. Le “ double discours ” des pouvoirs publics français sur l'accueil des étudiants étrangers : une si vieille histoire. Migrations Société, 2018, 174 (4), pp.3. 10.3917/migra.174.0003 . hal-02110768

HAL Id: hal-02110768

<https://amu.hal.science/hal-02110768>

Submitted on 25 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Éditorial

LE « DOUBLE DISCOURS » DES POUVOIRS PUBLICS FRANÇAIS SUR L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS : UNE SI VIEILLE HISTOIRE

Vincent Geisser

Centre d'information et d'études sur les migrations internationales | « Migrations
Société »

2018/4 N° 174 | pages 3 à 15

ISSN 0995-7367

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2018-4-page-3.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Centre d'information et d'études sur les migrations
internationales.

© Centre d'information et d'études sur les migrations internationales. Tous droits réservés pour tous
pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les
limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la
licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie,
sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de
l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage
dans une base de données est également interdit.

Le « double discours » des pouvoirs publics français sur l'accueil des étudiants étrangers : une si vieille histoire

Vincent GEISSER

Le 19 novembre 2018, dans le cadre des Rencontres universitaires de la francophonie, le Premier ministre français, Édouard Philippe, a annoncé une augmentation sans précédent des droits d'inscription pour les étudiants étrangers extra-européens passant de 170 à 2 770 euros pour une licence (Bac+3) et de 243 à 3 770 euros pour un master (Bac+5). Cette mesure devrait concerner environ 280 000 étudiants sur les 343 000 étrangers inscrits dans les établissements supérieurs français (80 % de l'effectif étranger), les étudiants de l'Union européenne (ou assimilés comme tels) continuant à s'acquitter des tarifs « normaux ». Dans la rhétorique gouvernementale, cette politique est justifiée au nom d'une nécessaire « mise à niveau » de l'Université française afin de l'aligner sur les standards internationaux des universités les plus performantes — notamment les universités américaines et britanniques — et redonner à la France son attractivité en matière de formation académique et de recherche scientifique. Anticipant l'accusation de vouloir « blanchir » l'Université française en dissuadant les étudiants issus des pays pauvres — Maghreb et Afrique noire — de s'y inscrire, le Premier ministre a annoncé la création de nouvelles bourses délivrées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) qui « *concerneront prioritairement les étudiants en provenance du Maghreb et des pays d'Afrique. Ces bourses pourront être, selon les situations, des aides financières ou des bourses d'exonération* »¹.

Le nom du dispositif choisi par le gouvernement « *Bienvenue en France* » a été perçu souvent comme une véritable provocation, suscitant de très nombreuses protestations parmi les associations de solidarité avec les étrangers, les organisations des droits de l'homme, les syndicats étudiants, les associations d'étudiants étrangers en France mais aussi par les enseignants-chercheurs et les responsables universitaires (directeurs d'Unité de formation et de recherche — UFR —, responsables de masters et d'écoles doctorales et présidents d'universités) qui se sont massivement mobilisés à travers des pétitions et surtout des prises de position médiati-

1. MATHIOT, Cédric, "Le gouvernement va faire payer plus cher les étudiants étrangers : est-ce légal ?" [En ligne], *CheckNews.fr/ Libération*, 21 novembre 2018, https://www.libération.fr/checknews/2018/11/21/le-gouvernement-va-faire-payer-plus-cher-les-etudiants-etrangers-est-ce-legal_1693132.

ques. Après l'annonce gouvernementale, en l'espace d'une semaine, nous avons pu ainsi recenser plus d'une cinquantaine de textes et de tribunes d'étudiants, de doctorants et d'universitaires, provenant de tous les horizons politiques et philosophiques, y compris des milieux proches de la majorité présidentielle². Si l'universalisme académique est aujourd'hui battu en brèche par l'hégémonie de l'idéologie néolibérale valorisant la rentabilité financière et la performance scolaire, il continue à faire sens dans les milieux universitaires français ou étrangers exerçant en France qui restent rétifs à un alignement pur et simple sur les modes de fonctionnement du marché international de la formation supérieure. D'aucuns y verront le signe d'une réaction conservatrice et chauvine à la mondialisation universitaire (la lutte existentielle de « l'université gauloise » face à la domination des universités anglo-saxonnes), d'autres le symbole d'une résistance humaniste au processus de marchandisation de l'enseignement supérieur.

Une rapide analyse de contenu des tribunes de presse et des pétitions circulant dans les milieux universitaires met en évidence la récurrence de certains registres de protestation : la discrimination à l'égard des étudiants des pays du tiers-monde, l'atteinte au principe d'égalité d'accès à

2. FASSIN, Éric ; GUILLAUME, Bertrand, "Attirer les plus riches, et en même temps, écarter les plus pauvres", *Le Monde*, 21 novembre 2018 ; LUNARDI, Augusta, "Monsieur le premier ministre, vous ne connaissez pas notre réalité", *Le Monde*, 21 novembre 2018 ; ZEGGARD, Menel, "Universités françaises, salons de manucure, mêmes combats" [En ligne], *Blogs Mediapart*, 21 novembre 2018, <https://blogs.mediapart.fr/menel-zeggar/blog/211118/universites-francaises-salons-de-manucure-meme-combat> ; ZEROUALA, Faïza, "Frais d'inscription pour les étudiants étrangers : 'Une logique contraire au service public'. Entretien avec Hugo Harari-Kermadec" [En ligne], *Mediapart*, 20 novembre 2018, <https://www.mediapart.fr/journal/france/201118/frais-d-inscription-pour-les-etudiants-etrangers-une-logique-contraire-au-service-public> ; JAMID, Hicham, "Débat : 'Bienvenue en France' aux étudiants étrangers, vraiment ?" [En ligne], *The Conversation*, 20 novembre 2018, <https://theconversation.com/debat-bienvenue-en-france-aux-etudiants-etrangers-vraiment-107291> ; MATHIOT, Cédric, "Le gouvernement va faire payer plus cher les étudiants étrangers : est-ce légal ?", art. cité ; BAYARD, Pierre ; BERTRAND, Denis ; FOURNEL, Jean-Louis ; SÉGUY, Mireille, "Sous le label 'Bienvenue en France', le gouvernement érige un monument d'hypocrisie et de cynisme" [En ligne], *L'Obs*, 22 novembre 2018, <https://www.nouvelobs.com/education/20181122.OBS5875/augmentation-des-droits-d-inscription-pour-les-etrangers-le-choix-de-l-inegalite.html> ; THIS SAINT JEAN, Isabelle ; SAWICKI, Frédéric ; FONTAINE, Marion ; CHATENAY, Didier ; MATONTI, Frédérique ; SAINT JEAN, Michel, "Faire payer les étudiants étrangers pour mieux faire s'endetter tous les étudiants" [En ligne], *Blogs Mediapart*, 24 novembre 2018, <https://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/241118/faire-payer-les-etudiants-etrangers-pour-mieux-faire-sendetter-tous-les-etu> ; UN COLLECTIF D'ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, "On étudie ici, on reste ici" [En ligne], *Libération.fr*, 22 novembre 2018, https://www.liberation.fr/debats/2018/11/22/on-etudie-ici-on-reste-ici_1693632 ; BAUMARD, Maryline, "Les étudiants africains, laissés-pour-compte de la nouvelle stratégie universitaire française", *Le Monde.fr*, 19 novembre 2018, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/19/les-etudiants-africains-laissees-pour-compte-de-la-nouvelle-strategie-universitaire-francaise_5385458_3212.html ; HARARI-KERMADEC, Hugo ; MOULIN, Léonard ; FLACHER, David, "Frais de scolarité dans l'enseignement supérieur. Arguments et résistance internationale" [En ligne], *Contretemps*, 21 novembre 2018, <http://www.contretemps.eu/frais-de-scolarite-dans-lenseignement-superieur-arguments-et-resistance-internationale/>.

l'enseignement supérieur, la remise en cause du « modèle universaliste français » d'éducation, la privatisation larvée du système public d'enseignement et l'introduction de logiques néolibérales qui toucheraient aujourd'hui les étudiants étrangers mais qui finiront par s'appliquer à moyen terme à tous les étudiants. Bien sûr, même si l'on peut repérer des dominantes dans les prises de position, ces registres ont tendance à se combiner dans les argumentaires, confortant chez leurs énonciateurs une critique radicale du projet gouvernemental.

Il est souvent reproché au gouvernement d'instrumentaliser la représentation anxiogène de la « crise universitaire » pour justifier une politique de préférence nationale et communautaire à peine déguisée, que certains auteurs n'hésitent pas à assimiler à une forme de « blanchissement » de l'Université française, puisque l'augmentation des droits d'inscription frapperait en premier lieu les étudiants issus des pays du Sud, en particulier ceux du Maghreb et d'Afrique noire qui représentent actuellement le plus grand contingent d'étudiants étrangers en France : *« Et pourtant non, le Front national n'est pas arrivé au pouvoir. Il paraît même que ceux qui y sont, au pouvoir, combattent les idées du Front national. Était-ce vraiment la peine d'avoir été l'élève de Paul Ricœur³ pour mettre en œuvre l'héritage de Charles Maurras ? »⁴*. Cet argument de la discrimination raciale à peine voilée est aussi évoqué dans une tribune collective publiée par des étudiants de l'École normale supérieure (ENS), qui dénoncent la lepénisation rampante des esprits⁵ : *« À une époque où la rhétorique nationaliste de l'extrême droite forme un danger grandissant en Europe et dans le monde, il est de notre responsabilité de faire barrage à ce type de discours, fondé sur des préjugés démontés par les études scientifiques et n'ayant pour objectif que de stigmatiser l'étranger, le réduisant — une fois encore — à la figure du parasite, qui s'attaquerait en l'occurrence au système éducatif français. Nous nous refusons à jouer le rôle de boucs émissaires dans un contexte général de précarisation en France. En cette période où, jour après jour, les politiques étatiques d'exclusion et de discrimination deviennent de plus en plus agressives au sein de l'Union européenne, l'existence d'un enseignement supérieur public, peu onéreux et ouvert à tous est d'une importance cruciale. Cela étant dit, il apparaît tout aussi absurde de considérer qu'offrir aux étrangers les mêmes conditions d'accès à l'enseignement supérieur qu'aux Français repré-*

3. Les auteurs du texte font ici référence à la formation intellectuelle du président de la République, Emmanuel Macron, qui se revendique ouvertement comme disciple du philosophe Paul Ricœur : DUTENT, Nicolas, "Que reste-t-il de Paul Ricœur chez Emmanuel Macron ?" [En ligne], *L'Humanité*, 1^{er} décembre 2017, <https://www.humanite.fr/que-reste-t-il-de-paul-ricoeur-chez-emmanuel-macron-646501>.

4. ERTZSCHEID, Olivier, "#BienvenueenFrance" [En ligne], *affordance.info - Le blog d'un maître de conférences en sciences de l'information*, 25 novembre 2018, https://www.affordance.info/mon_weblog/2018/11/bienvenueenfrance.html.

5. TÉVANIEN, Pierre ; TISSOT, Sylvie, *Dictionnaire de la lepénisation des esprits*, Paris : Éd. L'Esprit frappeur, 2002, 373 p.

*senterait une dépense voire un don qui coûterait trop cher à la France »⁶. Même si cet argument de la discrimination ethno-raciale nous paraît un peu réducteur — c'est bien la logique néolibérale qui aboutit à la discrimination et non le contraire —, il convient de reconnaître que c'est le Front national qui a été la première force politique en France à inscrire dans son programme électoral le principe de modulation des droits d'inscription universitaire en fonction de la nationalité des étudiants. Dans un entretien accordé au magazine *L'Étudiant*, Marine Le Pen déclare ainsi : « En contrepartie, je propose d'augmenter les droits de scolarité dont s'acquittent les étudiants étrangers quand ils étudient dans notre pays. Il n'est pas question de les augmenter à un niveau où ils deviendraient dissuasifs car la France s'honore de former des étudiants qui deviendront à leur tour des ambassadeurs de notre culture. Mais ces droits sont actuellement très bas et doivent mieux refléter le coût qu'ils induisent pour le contribuable français. Enfin, les étudiants qui participeront à l'Erasmus francophone que je mettrai en place continueront de bénéficier des mêmes droits de scolarité que les Français »⁷.*

Sur un registre plus juridique, certains auteurs dénoncent les atteintes au principe de libre accès à l'enseignement supérieur public, le projet gouvernemental étant jugé contraire au Code de l'éducation qui définit les objectifs et les missions du service public d'enseignement. C'est notamment l'argument avancé par Paul Cassia, écrivain et professeur de droit public à l'Université Panthéon-Sorbonne, dont la tribune a connu un fort écho sur les réseaux sociaux : « On ne voit guère quelle nécessité d'intérêt général en rapport avec les missions du service public universitaire telles que définies par l'article L. 123-2 du Code de l'éducation pourrait justifier la discrimination sur la nationalité annoncée par le Premier ministre. On le voit d'autant moins que ce projet discriminatoire paraît manifestement contraire aux 3 et 3 bis de cet article, qui disposent que le service public de l'enseignement supérieur contribue "à la lutte contre les discriminations, à la réduction des inégalités sociales" et "à la construction d'une société inclusive. À cette fin, il veille à favoriser l'inclusion des individus, sans distinction d'origine [et] de milieu social [...]". Sans distinction d'origine et de milieu social... »⁸.

6. UN COLLECTIF D'ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, "On étudie ici, on reste ici", art. cité.

7. CONGE, Paul, "Marine Le Pen : 'Seul le mérite doit être un critère de sélection'" [En ligne], *L'Étudiant*, 31 mars 2017, <https://www.letudiant.fr/educpros/entretiens/marine-le-pen-seul-le-merite-scolaire-doit-etre-un-critere-de-selection.html>.

8. CASSIA, Paul, "Augmenter les frais d'inscription des étudiants étrangers ? Pas en mon nom", *Blogs Mediapart*, 22 novembre 2018, <https://blogs.mediapart.fr/paul-cassia/blog/221118/augmenter-les-frais-d-inscription-des-etudiants-etrangers-pas-en-mon-nom>.

Mais de tous les registres, c'est sans doute celui de la défense du « modèle humaniste et universaliste » de l'Université qui est le plus mis en avant par les pétitionnaires et les auteurs de tribunes, venant à conforter l'idée d'une « exception française » en matière d'éducation nationale qui se distinguerait, voire s'opposerait, au « modèle marchand » et profondément inégalitaire des pays anglo-saxons : *« Et peu importe que cette vision de l'échange, en contrepartie, détruise le paradigme français : celui d'une éducation supérieure universaliste, laïque, ouverte à tous et à toutes au sein d'un espace qui ne saurait être réduit à une logique nationale, et encore moins à une logique comptable, d'un espace qui ne saurait traiter différemment les étudiants en fonction de leurs origines, ni établir une ségrégation entre étrangers "recherchés" et étrangers "rejetés", en préférant ceux qui viennent d'un pays "bankable" à ceux qui viennent de pays pauvres »*⁹. C'est aussi l'argument avancé par un collectif d'universitaires de la Sorbonne qui voient dans le projet gouvernemental concernant les étudiants étrangers extracommunautaires *« un ballon d'essai néolibéral »* qui finira par toucher tous les étudiants de France sans distinction de nationalité, s'inspirant en cela de l'expérience conservatrice thatchérienne en Grande-Bretagne, dont la logique ultralibérale a été reprise, et même consolidée, par son successeur travailliste Tony Blair : *« En Grande-Bretagne, l'idée de faire payer les étrangers a été initiée dès 1980 par M. Thatcher puis amplifiée par T. Blair et les gouvernements successifs. Elle a permis d'installer dans les esprits que l'accès au savoir n'était pas un droit pour tous mais un service comme un autre, et qu'à ce titre l'usager devait payer pour cela. C'est ainsi que les frais d'inscription qui étaient quasi nuls en 1980 ont vu, après cette réforme réservée initialement aux étrangers, leur augmentation s'étendre progressivement à tous les étudiants et s'élèvent aujourd'hui en moyenne à plus de 10 000£. Et n'en doutons pas, il en sera de même en France. D'une part parce que l'État se désengage et les universités se paupérisent — cette année l'augmentation de 500 millions de leurs budgets est inférieure à l'inflation. D'autre part parce que nombreux sont ceux qui réclament cette augmentation, et depuis fort longtemps. Ainsi la Cour des comptes vient elle même de préconiser cette augmentation dans un rapport commandé par un député de la République en Marche. Pour certains les droits élevés garantiraient un "nouveau contrat entre les étudiants et les universités", augmenteraient leur motivation tandis que leur statut d'usager leur permettrait d'imposer de plus fortes exigences de qualité des services fournis aux universités »*¹⁰.

9. BAYARD, Pierre ; BERTRAND, Denis ; FOURNEL, Jean-Louis ; SÉGUY, Mireille, "Sous le label 'Bienvenue en France', le gouvernement érige un monument d'hypocrisie et de cynisme" [En ligne], L'Obs, 22 novembre 2018, <https://www.nouvelobs.com/education/2018/11/22.OBS5875/augmentation-des-droits-d-inscription-pour-les-etrangers-le-choix-de-l-inegalite.html>.

10. SAINT JEAN THIS, Isabelle ; SAWICKI, Frédéric ; FONTAINE, Marion ; CHATENAY, Didier ; MATONTI, Frédérique ; SAINT JEAN, Michel, "Faire payer les étudiants étrangers pour mieux faire s'endetter tous les étudiants", art. cité.

En tant qu'auteur mais aussi acteur du champ universitaire, nous souscrivons en grande partie aux arguments défendus par nos collègues et les auteurs des tribunes, et ce d'autant plus que la revue *Migrations Société* et le CIEMI ont régulièrement publié des analyses sur la situation des étudiants étrangers en France¹¹. Toutefois, le tournant néolibéral de « l'ère Macron » et les logiques discriminatoires qui traversent insidieusement la vie de nos institutions publiques — cette combinatoire en apparence paradoxale entre ouverture à la mondialisation et repli identitaire — n'expliquent pas tout. D'où la nécessité du recul historique en s'efforçant d'analyser les politiques françaises d'accueil à l'égard des étudiants étrangers dans une perspective longue et à la croisée de multiples logiques à la fois culturelle, sociétale, économique, et aussi diplomatique. Car, force est de constater que les étudiants étrangers — ou du moins ceux que l'on considèrerait comme tels — ont été souvent les « boucs émissaires » des discours de crise, rendus responsables des dysfonctionnements de l'Université française et, au-delà, du déclin moral, social et économique de la société dans son ensemble, assimilés à des « parasites ». Mais il convient de rappeler qu'ils ont été aussi perçus — y compris dans les périodes de restauration conservatrice (Monarchie de Juillet, Second Empire, etc.) — comme des « atouts », des « apports bénéfiques » et des « emblèmes vivants » de l'universalisme français.

Les controverses et polémiques publiques autour de la question des « droits d'inscription » des étudiants étrangers n'est d'ailleurs pas récente. Elle était déjà présente à l'aube du XX^e siècle, sujet de frictions entre différentes catégories d'acteurs internes ou externes au champ universitaire. L'historien Pierre Moulinier, qui a consacré la plus grande partie de ses recherches et publications aux étudiants étrangers en France, rappelle ainsi que dans les années 1890 les milieux universitaires français étaient divisés sur la question, certains étant très favorables à la présence des étrangers au sein de l'Université française, d'autres nettement plus réservés, notamment dans les facultés de médecine où l'on redoutait la concurrence déloyale des médecins étrangers. Cependant, le « courant protectionniste » restait minoritaire et il existait un consensus entre acteurs universitaires, pouvoirs publics et milieux patronaux français pour ouvrir l'Université aux étrangers, débouchant même, dès la fin du XIX^e siècle, sur la mise en place d'une véritable politique publique d'accueil, laissant aussi une large place aux initiatives privées et philanthropiques : « *L'accueil favorable des autorités académiques à l'égard des*

11. JAMID, Hicham, "Étudier et travailler en France : un développement humain au risque de l'irrégularité du séjour", *Migrations Société*, vol. 30, n° 171, janvier-mars 2018, pp. 63-78 ; DEMINTSEVA, Ekaterina, "Faire des études pour rester : parcours d'étudiants africains en France", *Migrations Société*, vol. 26, n° 156, novembre-décembre 2014, pp. 17-30 ; LATRÈCHE, Abelkader ; GEISSER, Vincent, "Faire ses études en France et après ? Le devenir des étudiants maghrébins formés dans l'Hexagone", *Migrations Société*, vol. 13, n° 74, mars-avril 2001, pp. 87-97.

étudiants étrangers se traduit dans les dernières années du siècle par des services et des avantages qui leur sont accordés. Des instances d'accueil sont mises en place par les autorités académiques : à partir de 1891 se crée dans chaque université un Comité de patronage chargé de les accueillir et de les assister ; ces comités offrent des cours de langue française sous forme de cours d'été. L'Alliance française, fondée en 1884, offre aussi des cours de vacances depuis juillet 1894, sanctionnés par un diplôme. En 1910, un Office national des universités et écoles françaises se donne comme tâche de faire connaître à l'étranger les ressources intellectuelles de ces établissements. Les guides et les livrets de l'étudiant ont une rubrique spécifique à l'intention des étrangers et l'on publie aussi des guides pour les étrangers. Un arrêté du 5 novembre 1905 établit que, par dérogation de l'article 2 de l'arrêté du 13 mai 1886, des bourses peuvent être accordées par les Facultés des lettres et des sciences à des étudiants étrangers sous réserve que leur pays d'origine consentira les mêmes avantages à des étudiants français. Leurs voyages en France sont par ailleurs favorisés : en 1895, le conseil des facultés annonce que la Compagnie transatlantique et les Messageries maritimes consentent une réduction de 30 % sur toutes leurs lignes aux étudiants placés sous le patronage du Comité de patronage des étudiants étrangers »¹².

La Troisième République restera fidèle à cette politique d'ouverture aux étudiants étrangers, car celle-ci contribuait directement à la domination politique et à l'hégémonie culturelle de la France en Europe et répondait également à son dessin universaliste du rayonnement des principes et des valeurs de la Révolution française. D'ailleurs, comme le note le sociologue hongrois Victor Karady, lui-même élève étranger de Raymond Aron et collaborateur de Pierre Bourdieu, les grandes réformes républicaines de l'Université comportent déjà « certaines dispositions explicitement destinées à encourager la venue d'étudiants étrangers : dispenses et équivalences, diplômes universitaires, écoles de technologie appliquée, cours de langue et de civilisation françaises répondant surtout à une demande extérieure. Il en était de même pour les bourses destinées à des étudiants de pays alliés politiquement ou pour les certifications formelles des séjours d'études en France, même sans diplôme. De plus, les autorités n'ont pas manqué de donner des signes discursifs d'encouragement au mouvement. La France organise donc désormais une véritable politique d'accueil autant pour susciter une demande que pour y répondre »¹³. Conforme à cette perspective universaliste, l'Université française, à Paris mais aussi en province (notamment à Grenoble principale ville de formation en langue française), accueille de nombreux étudiants étrangers des pays d'Europe orientale (Pologne,

12. MOULINIER, Pierre, *Les étudiants étrangers à Paris au XIX^e siècle : migrations et formation des élites*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011, 250 p. (voir pp. 139-140).

13. KARADY, Victor, "Les Juifs d'Europe de l'Est et l'accueil des étudiants étrangers en France sous la III^e République", *International Journal Of Jewish Education Research*, No. 2, 2010, pp. 7-34 (voir p. 24).

Roumanie, Hongrie, etc.), mais aussi d'Amérique du Nord (États-Unis et Canada), d'Amérique latine, et même des Caraïbes et de l'Empire ottoman, en particulier des jeunes Égyptiens qui viennent suivre des études juridiques à la Sorbonne. La présence d'étrangers dans l'Université française « apparaît avant tout comme une affaire de prestige national qui, par le biais d'un discours politique sur la puissance de la France, sa dimension culturelle et civilisationnelle, s'inscrit dans la rivalité avec le Reich allemand, qui s'exacerbe au tournant du siècle. C'est sans doute pour cela qu'en France il n'y a guère de réserves dans le personnel politique de la III^e République à l'égard des migrations estudiantines, en particulier aucune démarche d'inspiration antisémite, contrairement à ce qui commence à se manifester dès le début du siècle en Allemagne »¹⁴. Sur ce plan, la France jouera un rôle majeur dans l'accueil des étudiants juifs fuyant les pogroms et les vagues d'antisémitisme qui gagnent la Russie tsariste et les pays d'Europe orientale — notamment la Pologne, la Hongrie et la Roumanie — et qui les contraignent à s'exiler, car souvent confrontés à des pratiques de *numerus clausus* fondées sur des considérations ethniques et raciales. Même en pleine agitation de l'Affaire Dreyfus (1894-1906), la France restera malgré tout une « terre d'études » pour les jeunes juifs européens qui reprennent en chœur le proverbe yiddish « Heureux comme Dieu en France » (*men ist azoy wie Gott in Frankreich*), et qui traduit leur sentiment unanime « d'être heureux comme un étudiant juif en France » dans une Europe dominée par la montée d'un antisémitisme de plus en plus virulent.

Ce n'est finalement qu'à partir des années 1930¹⁵, que les autorités françaises adopteront des mesures restrictives à l'égard des étudiants et des diplômés étrangers sous la pression des courants étudiants xénophobes et nationalistes de plus en plus influents à l'Université française (notamment l'Action française qui dénonce la présence des « étudiants métèques » dans les facultés de l'Hexagone)¹⁶ mais cédant aussi aux revendications corporatistes de certains milieux médicaux et juridiques qui redoutent la concurrence des étrangers dans leurs secteurs professionnels : corporatisme, nationalisme et racisme font ainsi bon ménage, contribuant à la fermeture de l'Université française aux étudiants étrangers et anticipant la xénophobie et l'antisémitisme universitaires qui seront pratiqués par le régime de Vichy (1940-1944).

14. Ibidem (voir p. 25).

15. MOULINIER, Pierre, *Les étudiants étrangers à Paris au XIX^e siècle : migrations et formation des élites*, op. cit. (voir p. 135).

16. Le 1^{er} février 1935, plusieurs organisations étudiantes et enseignantes des facultés de médecine de Paris manifestent pour dénoncer « l'envahissement de la profession médicale par les étrangers et les métèques ». C'est notamment sur l'un des clichés photographiques pris au hasard lors de cette manifestation xénophobe que l'on aperçoit le visage juvénile d'un étudiant anonyme qui deviendra une personnalité politique de premier plan après 1944 : François Mitterrand. Voir PÉAN, Pierre, *Une jeunesse française. François Mitterrand 1934-1947*, Paris : Éd. Fayard, 1994, 611 p.

L'après Seconde Guerre mondiale est surtout marqué par le « choc de la décolonisation » et la volonté de la France de compenser la perte de ses anciens territoires devenus indépendants par une politique d'influence. Dans le domaine universitaire, celle-ci se traduit par un messianisme tiers-mondiste, non dénué toutefois de paternalisme à l'égard des étudiants en provenance du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) et des pays de l'ancienne Afrique occidentale française (AOF). Comme le rappelle Valérie Simon qui a consacré sa recherche doctorale en histoire à la question des migrations étudiantes, « *pour l'ancienne puissance coloniale, l'accueil et la formation des étudiants maghrébins doivent être la preuve de "sa générosité" et de sa bonne volonté à aider les jeunes États indépendants dans leur lutte pour le développement. C'est dans cette perspective qu'elle encourage leur venue à travers l'attribution de bourses de coopération et en les faisant bénéficier de mesures exceptionnelles et dérogatoires pour leur inscription dans l'enseignement supérieur français (surtout pour l'accès aux grandes écoles et aux concours d'agrégation)* »¹⁷. Cette politique d'accueil des étudiants du tiers-monde, aux apparences généreuses, répond en réalité à une logique diplomatique conforme aux intérêts géopolitiques de la France, qui souhaite préserver ses zones d'influence. D'où d'ailleurs la centralité du ministère des Affaires étrangères dans la définition des critères d'accueil des étudiants étrangers, le ministère de l'Éducation nationale ne jouant finalement qu'un rôle secondaire. À partir d'une analyse approfondie des archives du Quai d'Orsay, Valérie Simon en conclut que, dans les années 1960-1970, « *la logique diplomatique prime sur la logique universitaire et sur la réglementation en vigueur à l'Éducation nationale. Pour l'ex-métropole, cette aide à la formation n'a rien de philanthropique. Elle en attend des retombées positives dans les domaines économique, politique et culturel. Elle espère développer des liens commerciaux et trouver de nouveaux marchés à l'industrie française, alors en plein redémarrage. En formant les futurs cadres dirigeants de ses anciens colonies et protectorats, dans "la culture et l'esprit français", elle entend renforcer la position de la culture et de la langue française et en faire des dignes "ambassadeurs" de la France dans leurs pays. Globalement, elle y voit un moyen de maintenir son influence au Maghreb, d'améliorer son image sur la scène internationale et de promouvoir son rayonnement culturel dans le monde* »¹⁸.

Après 1968, malgré le retour d'un certain ordre moral sur le plan politique (présidences De Gaulle et Pompidou), les universités françaises

17. SIMON, Valérie, "La migration des étudiants maghrébins en France : une approche socio-historique (1962-1994)", in : GEISSER, Vincent (sous la direction de), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs. Trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, Paris : CNRS Éditions, 2000, pp. 245-259. Voir également SIMON, Valérie, *La migration des étudiants maghrébins en France et ses transformations (1962-1994)*, Thèse de doctorat en histoire, Paris : Université Paris-VII-Diderot, 1997, 726 p.

18. SIMON, Valérie, "La migration des étudiants maghrébins en France : une approche socio-historique (1962-1994)", *op. cit.*

tendent de plus en plus à s'ouvrir aux étudiants fuyant les régimes autoritaires d'Amérique latine, du monde arabe et d'Afrique noire : Paris et les grandes centres universitaires de province (Bordeaux, Grenoble, Lyon, Toulouse, Aix-Marseille, etc.) deviennent aussi des lieux de l'activisme politique des étudiants étrangers en lutte contre les dictatures. En effet, la France représente alors l'un des principaux lieux d'exil politique des étudiants étrangers, et certains syndicats d'étudiants maghrébins et africains comme l'Union nationale des étudiants du Maroc (UNEM)¹⁹ ou l'Union générale des étudiants de Tunisie (UGET)²⁰ disposent de bases militantes dans les universités françaises, souvent bien plus importantes que dans les pays d'origine. Cette forte visibilité politique étrangère dans le champ universitaire français donne parfois le sentiment aux pouvoirs publics que les étudiants étrangers en France sont davantage motivés par leur militantisme que par leurs études, contribuant à conforter le cliché du « militant éternel » peu soucieux de réussite scolaire. Malgré tout, l'heure reste à l'ouverture et à la tolérance et les obstacles administratifs à la venue et à l'inscription des étudiants étrangers dans les universités françaises sont relativement rares.

Mais à partir du milieu des années 1970, la politique française à l'égard des étudiants étrangers — notamment ceux en provenance des anciennes colonies — connaît un certain nombre d'inflexions sécuritaires, dont les effets se font toujours sentir aujourd'hui. C'est précisément au cours de ces années que le statut social, juridique, et surtout symbolique, de l'étudiant africain et maghrébin connaît des modifications profondes : il est d'ailleurs de moins en moins perçu comme un *étudiant-migrant* mais plutôt comme un *migrant-étudiant*. La logique d'accueil cède de plus en plus la place à une logique de suspicion généralisée : l'image du « faux étudiant » ou de « l'étudiant parasite » venu en France davantage pour des motifs économiques ou idéologiques que pour des motifs pédagogiques commence à prévaloir dans une partie de l'opinion publique française, chez les décideurs politiques, mais aussi chez certaines autorités universitaires (recteurs, présidents d'universités, etc.) qui considèrent ces « étudiants du tiers-monde » comme une charge économique pour la France et un facteur de déstabilisation politique du champ universitaire. Le discours des pouvoirs publics français est marqué par une profonde ambivalence : *« d'un côté on réaffirme la tradition "historique" d'ouverture des universités, la tradition d'hospitalité de la France et on déclare qu'elle doit rester, dans le monde, un centre de référence scientifique et un carrefour culturel. D'un autre côté, on tend à limiter l'accueil des étudiants étrangers au »*

19. EL AYADI, Mohammed, "Les mouvements de la jeunesse au Maroc", in : LE SAOUT, Didier ; ROLLINDE, Marguerite (sous la direction de), *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb, Perspective comparée*, Paris : Éd. Karthala, 1999, pp. 201-230.

20. CHENOUI, Moncef, "Le rôle des mouvements d'étudiants tunisiens de 1900 à 1975", in : COLLECTIF, *Le rôle des mouvements d'étudiants africains dans l'évolution politique et sociale de l'Afrique*, Paris : UNESCO/Éd. L'Harmattan, 1993, pp. 147-164.

sein des universités françaises, et plus largement, à restreindre la présence des étrangers dans la société »²¹. De ce point de vue, le gouvernement d'Édouard Philippe et du président Emmanuel Macron n'ont rien inventé : ils s'inscrivent en parfaite continuité avec le tournant sécuritaire qui a frappé le champ universitaire français dès le milieu des années 1970, dont ils apparaissent comme les pâles héritiers. Le développement de cette logique restrictive et sécuritaire, qui se traduit par l'obsession de « la chasse aux faux étudiants », produit trois conséquences majeures qui, en ce début de XXI^e siècle, marquent toujours le séjour et la vie quotidienne des étudiants en provenance des « pays pauvres ».

D'abord, la mise en place d'une politique de sélection drastique qui aboutit à multiplier les obstacles administratifs (dossier d'admission préalable, test linguistique, équivalence des diplômes, vérification de la solvabilité des parents, etc.), dont le but non avoué est de dissuader les étudiants africains et maghrébins de s'inscrire dans les universités françaises, notamment dans les premiers cycles considérés comme déjà surchargés. Cette sélection s'accompagne souvent d'un discours démagogique des autorités françaises sur le registre suivant : « pourquoi venez-vous en France suivre des cursus — notamment en sciences humaines et sociales — qui existent déjà dans vos pays d'origine ? »²². Une telle rhétorique aboutit à culpabiliser les étudiants étrangers sur la légitimité de leur projet migratoire et scolaire, comme si leurs principales motivations étaient extra-universitaires : travailler et gagner de l'argent au détriment des études.

Ensuite, au-delà du champ universitaire, les étudiants du tiers-monde font l'objet d'un contrôle administratif permanent : c'est la logique de la suspicion qui prévaut dans le traitement des dossiers qui se transforme en véritable parcours du combattant. Dès le milieu des années 1970 — là aussi Édouard Philippe et Emmanuel Macron n'ont rien inventé — les étudiants africains et maghrébins sont traités principalement comme des « migrants de droit commun » soumis à des contrôles administratifs et sécuritaires comparables à ceux appliqués aux migrants économiques²³. Signe des temps : l'acteur central de leur migration d'études n'est plus le ministère de l'Enseignement supérieur ou le ministère des Affaires étrangères mais le

21. SIMON, Valérie, "La migration des étudiants maghrébins en France : une approche socio-historique (1962-1994)", *op. cit.*

22. GEISSER, Vincent, "Introduction", in : GEISSER, Vincent (sous la direction de), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs. Trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, *op. cit.*

23. Circulaire Bonnet du 12 décembre 1977 et décret Imbert du 31 décembre 1979 : « Pour l'entrée en France des nouveaux étudiants, la circulaire précise qu'ils 'doivent produire à leur arrivée un visa consulaire de long séjour au titre d'étudiant [...] dont l'obtention est subordonnée à la production d'une attestation de préinscription, d'un certificat de contrôle médical devant un médecin agréé par notre consulat, d'une attestation de ressources'. Celle-ci doit être égale ou supérieure 'à neuf mensualités des bourses accordées aux étudiants étrangers par le gouvernement français'", cité in : "La nouvelle circulaire du ministre de l'intérieur", *Le Monde*, 8 mai 1980.

service des visas des consulats, les préfetures et le ministère de l'Intérieur qui régissent leur projet scolaire, leur vie quotidienne dans l'Hexagone et aussi leurs circulations entre les deux rives de la Méditerranée. C'est un changement de statut symbolique majeur qui aboutit à les placer sous le « régime de la surveillance » et non sous le régime des échanges intellectuels et scientifiques. La présence des étudiants du tiers monde au sein des universités françaises n'est plus considérée par les pouvoirs publics comme un facteur d'enrichissement culturel mais comme une « charge économique » et, pire, comme un « risque migratoire » majeur.

Enfin, cette inflexion sécuritaire produit aussi des effets dans la politique de coopération scientifique et universitaire. Dès la fin des années 1970, la priorité n'est plus à la préservation des liens historiques avec les anciens territoires français — qui sont aussi largement francophones — mais à la coopération avec les pays dits « compétitifs », « performants » et « utiles ». Le nombre de bourses universitaires en faveur des étudiants étrangers du Sud diminue drastiquement et, de plus, celles-ci sont généralement attribuées dans le cadre de formations ou de programmes d'échanges à la fois balisés et limités dans le temps. Le discours des pouvoirs publics de l'époque est d'ailleurs limpide et cynique : il s'agit d'instaurer une préférence européenne et occidentale en favorisant l'inscription dans les universités françaises « d'étudiants du Nord » au détriment des « étudiants du Sud » qui sont de plus en plus perçus comme des « parasites universitaires » : *« la tendance, clairement perceptible dans les discours de Mme Saunier-Seïté [ministre des Universités de 1978 à 1981 sous la présidence Giscard d'Estaing], en faveur des étudiants étrangers venus d'Europe ou des États-Unis, au détriment de ceux originaires du tiers-monde, va s'affirmer de plus en plus fortement au cours des années 1980-90, du fait de la construction européenne et des politiques coercitives à l'égard de l'immigration sous toutes ces formes. Les dispositions spécifiques prises à l'égard des étudiants s'inscrivent dans la volonté de contrôler étroitement l'immigration venant du tiers-monde et, plus particulièrement, des pays pour qui la France constitue traditionnellement une terre d'immigration »*²⁴.

Certes, au cours des années 1990, plusieurs rapports — rédigés notamment par des universitaires²⁵ — appelleront à un rééquilibrage de la politique française à l'égard des étudiants étrangers, dénonçant ses effets pervers et montrant qu'elle risquait à moyen terme de nuire au rayonnement international de la France et surtout de priver l'économie française des compétences étrangères utiles. Toutefois, cette réorientation à la fois philanthropique et libérale n'est pas exempte d'ambivalence : il s'agit de

24. SIMON, Valérie, "La migration des étudiants maghrébins en France : une approche socio-historique (1962-1994)", op. cit.

25. WEIL, Patrick, *Mission d'étude des législations de la nationalité et de l'immigration : rapports au Premier ministre*, Paris : La Documentation française, décembre 1997, 121 p.

rationnaliser l'accueil et le séjour des étudiants étrangers (création de l'agence Édufrance en 1998 qui deviendra Campus France en 2010), afin de s'adapter aux nouvelles contraintes et exigences de la mondialisation du « marché » de l'enseignement supérieur²⁶. C'est le modèle des universités anglo-saxonnes (britanniques et nord-américaines) qui prévaut et qui devient le référentiel de la politique publique d'accueil et de gestion des étudiants étrangers. Libéralisme culturel et libéralisme économique se trouvent ici étroitement combinés pour justifier d'une plus grande ouverture de l'Université française aux étudiants étrangers, mais selon les critères de l'excellence, de la compétitivité et de la performance, avec en arrière-fond le projet de récupérer les « meilleurs » diplômés étrangers afin de servir directement les intérêts de l'économie française²⁷. Aujourd'hui, nous ne sommes toujours pas sortis de ce paradigme libéral et sécuritaire²⁸ — au contraire, il est plus que jamais au cœur de notre système universitaire — qui, contrairement à une idée reçue, n'est pas forcément animé par des motivations ethno-raciales (légaliser une préférence nationale et communautaire tel que le préconise le Front national/Rassemblement national dans son programme électoral), mais qui aboutit pourtant aux mêmes effets : distiller au sein de l'Université française une logique de sélection sociale qui ferme de plus en plus la porte aux étudiants issus des pays d'Afrique noire, du monde arabe et d'Amérique latine (à l'exception des héritiers issus des « bonnes familles ») et aussi à l'exclusion des filières dites « compétitives » des étudiants issus de nos périphéries urbaines, pourtant « bien françaises ».

Comme nous l'avons répété maintes fois dans cet éditorial : Édouard Philippe et Emmanuel Macron n'ont donc rien inventé, et le déroulement d'un siècle d'histoire universitaire et de politique d'accueil des étudiants étrangers nous permet de saisir la profondeur du malaise universitaire français, dont les étudiants étrangers tendent à être érigés en boucs-émissaires.

Marseille, le 10 décembre 2018

26. MAZELLA, Sylvie (sous la direction de), *L'enseignement supérieur dans la mondialisation libérale. Une comparaison internationale (Maghreb, Afrique, Canada et France)*, Paris : Éd. Karthala, 2008, 356 p.

27. Motivation qui fut aussi au cœur de la création de la carte de séjour « Compétences et talents » en juillet 2006 : COROLLER, Catherine, "La mesure phare de la loi Sarkozy de juillet 2006 peine à entrer en application" [En ligne], *Libération.fr*, 23 juillet 2007, https://www.liberation.fr/societe/2007/07/23/immigration-les-rates-de-la-carte-competences-et-talents_98726.

28. Contrairement à une vision réductrice, c'est un libéralisme à la fois humaniste et sécuritaire qui n'est pas simplement importé des pays anglo-saxons mais qui trouve une certaine légitimité dans l'histoire des courants de pensées et des idéologies qui traversent la société française depuis le XIX^e siècle.